

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

---

**CONSEIL GENERAL**

---

**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS**

---

**2ème Session Ordinaire d'Octobre 1973**

PREFECTURE DE LA NIEVRE

—

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

—

SEANCE DU MERCREDI 3 OCTOBRE 1973

**PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL GENERAL DE LA NIEVRE**

Présidents honoraires de la Nièvre, d'après l'art. 10 de la loi n° 72-618 du 10 juillet 1972, et de M. M... président

—

Le 3 octobre 1973, à dix heures, 454, les membres du conseil général de la Nièvre se sont réunis, dans la salle de leurs délibérations, pour tenir leur deuxième session ordinaire de 1973.

Sont présents : M. le Dr Aubert, Assises, le Dr Barbier, Varennes, le Dr Bourcier, le Dr Bourdon, Besnon, Bonnot, Charrier, Clément, le Dr Dailly, Nièvre, le Dr P. M. Gauthier, Guéret, Grand, Gustard, Guéroux, Guillaume, Haris, le Dr H. Jacques des Bages, Lognon, M. de La Motte, M. de La Motte, le Dr Motard, Noël, Peironnet, Petit, Sauty, le Dr Signé, le Dr Vignat.

2ème Session ordinaire d'Octobre 1973

M. Guéroux, Préfet de la Nièvre, assiste à la séance.

M. Bonnot, doyen d'âge, prend place au fauteuil de la présidence. Il est assisté de M. le Dr Motard, comme secrétaire d'âge.

**CHAPITRE DE LA SEANCE**

M. le Préfet d'âge... le 3 octobre 1973, à dix heures, 454, les membres du conseil général de la Nièvre se sont réunis, dans la salle de leurs délibérations, pour tenir leur deuxième session ordinaire de 1973.

SEANCE DU MERCREDI 3 OCTOBRE 1973

Présidences successives de M. Besson, doyen d'âge,  
et de M. Mitterrand, président

Le 3 octobre 1973, à dix heures, MM. les membres du conseil général de la Nièvre se sont réunis, dans la salle de leurs délibérations, pour tenir leur deuxième session ordinaire de 1973.

Sont présents : MM. le Dr Aubert, Aubeois, le Dr Barbier, Barreau, le Dr Benoist, le Dr Berrier, Besson, Bonnot, Charleuf, Clément, le Dr Dollet, Mlle le Dr Fié, MM. Gauthé, Gérard, Girand, Gontard, Grosjean, Guillaume, Harris, le Dr Huygues-des-Etages, Lepère, Marsaudon, Mitterrand, le Dr Monnerot, Noël, Perronnet, Petit, Saury, le Dr Signé, le Dr Vimeux.

M. Gandouin, Préfet de la Nièvre, assiste à la séance.

M. Besson, doyen d'âge, prend place au fauteuil de la présidence. Il est assisté de M. le Dr Monnerot, comme secrétaire d'âge.

OUVERTURE DE LA SESSION

M. le Président d'âge : Je déclare ouverte la deuxième session ordinaire de 1973.

Monsieur le Préfet, Mademoiselle, Messieurs,

Le bénéfice de l'âge me vaut cette présidence éphémère. Ma mission consistera, au premier chef, à féliciter nos collègues conseillers généraux sortants réélus, de féliciter également et de souhaiter bienvenue aux nouveaux élus.

Ont été réélus : MM. Clément du canton de Donzy, le Dr Berrier du canton de Corbigny, Mitterrand du canton de Montsauche, le Dr Dollet du canton de Luzy, Charleuf du canton de Fours, Perronnet du canton de La Machine, le Dr Benoist du canton de Nevers-rural.

Les nouveaux conseillers généraux élus sont : MM. Grosjean du canton de Tannay, Guillaume du canton de La Charité-sur-Loire, Bonnot du canton de Prémary, le Dr Aubert du canton de Saint-Saulge, Noël du canton de Varzy, Gérard du canton de Decize, Marsaudon du canton de Guérigny, le Dr Vimeux du canton de Nevers-Centre, Girand du canton de Nevers-Sud, Harris du canton de Nevers-Nord. Que nos nouveaux collègues trouvent ici l'accueil et la place qui leur reviennent de droit.

L'effectif de notre Assemblée est donc porté à trente membres. Au lendemain du résultat du scrutin, le Journal du Centre du 1er octobre pouvait titrer ainsi «Majorité pour l'Union de la gauche au Conseil général de la Nièvre». Cette appréciation marque tout simplement la volonté de l'électorat nivernais.

Mes chers collègues, votre doyen est donc conduit à traiter très succinctement du rôle de votre Assemblée. Elus sur la base du canton, les conseillers généraux sont avant tout les gestionnaires des affaires du département. Les moyens de liaison, routes, voies ferrées, téléphone, sont de notre compétence et jouent un rôle prédominant dans le développement économique de la Nièvre. De nous dépendent l'entretien et l'amélioration de notre réseau routier départemental. Ici, je voudrais ouvrir une parenthèse concernant la menace qui pèse sur les lignes de la S.N.C.F. Mais n'anticipons pas. Un rapport sera soumis à votre examen lors de la prochaine session.

Autres sujets de préoccupation : la santé, l'éducation, le logement. A ce point de vue, il reste beaucoup à faire et nous devons tenir compte des difficultés que présentement ces sujets posent à nos concitoyens dont les revenus sont faibles et qui sont les plus nombreux. Je voudrais insister sur la nécessité de bâtir, surtout d'accentuer notre effort pour la réalisation d'habitations à loyer modéré en rapport avec les ressources des salariés. Il est vrai que le coût d'un loyer pratiqué dans les cités dites «résidences» élimine des demandes pourtant justifiées par le besoin des salariés d'être correctement logés.

Sont de notre rôle également toutes les questions propres à l'urbanisme, à l'assainissement, aux adductions d'eau, à l'électrification, à l'aide aux collectivités locales. Au cours d'une précédente session, le Conseil général s'est penché sur la situation des personnes du troisième âge et de l'enfance inadaptée. Il nous reste à persévérer dans cette voie. Mais l'évocation de nos tâches multiples ne peut nous faire ignorer les possibilités de réalisation. S'agissant des finances, le budget départemental fournit la limite de ces possibilités. L'équilibre entre les recettes et les dépenses peut toujours s'opérer par le vote de centimes additionnels mais encore faut-il que la charge fiscale ne devienne pas intolérable pour la majorité des contribuables.

Notre gestion intéresse tout le département. Aussi ne pouvons-nous pas fermer les yeux sur l'état de santé de l'économie nivernaise. La situation, à la vérité, n'est pas exempte d'inquiétudes : fermetures d'usines à La Charité - Tismétal ; à Corvol - Papeteries ; à Guérisny - E.C.A.N. ; à Nevers - C.O.R.E.P. ; et en 1974 fermeture des mines de La Machine. Cette énumération qui n'est pas exhaustive fait naître en nous l'appréhension de l'avenir.

Notre agriculture ne présente pas un bilan plus réjouissant. De nombreuses exploitations familiales ont sombré. Ajoutons à cela une courbe croissante du nombre des faillites dans l'artisanat et le petit commerce. N'est-ce pas là une des raisons principales du dépeuplement de notre département et de la fuite de nombreux jeunes vers des lieux où ils trouveront la possibilité de l'emploi ?

Certes, il nous faut stopper cette hémorragie. Mais, à la vérité, le remède à apporter ne dépend pas de notre seul effort. Notre département n'est pas une unité isolée, indépendante dans la nation. Il n'échappe pas, par exemple, aux conséquences pénibles d'une inflation galopante, qui actuellement continue de se développer. Les différents plans, émanation de la politique du Gouvernement, mis en pratique dans le but d'améliorer l'économie nationale, sont sans effets bénéfiques notables sur celle de la Nièvre. Je préciserai même que notre département ne bénéficie d'aucune retombée des effets de ces plans. Cela, il faut le dire et nous devons expliquer franchement à nos électeurs les raisons de cette situation et les responsabilités.

Nous devons contribuer pour une part à l'amélioration de l'économie de notre département, mais la solution dans son entier ne peut découler que d'une nouvelle orientation politique contraire à celle qui est pratiquée actuellement, une politique conforme aux intérêts de la nation tout entière, celle que la gauche unie propose dans son programme commun. Sans doute votre doyen évoque-t-il ainsi un problème plus particulièrement politique et ainsi constatons-nous qu'il ne respecte pas la loi de 1871. Mais est-il vrai que le Conseil général soit apolitique ? Il faut bien reconnaître que la loi du 15 février 1872 dite « loi de Tréveneuc », à mon sens encore en puissance, lui donne, il est vrai dans des circonstances très exceptionnelles, un rôle essentiellement politique.

Et puis, ici même, n'y a-t-il pas diversité dans les opinions ? Que dans cette Assemblée règne la tolérance, que chacun puisse s'exprimer librement, soit respecté et respecte son semblable, qu'en toute bonne démocratie chacun qui est désireux d'apporter sa contribution au développement économique et au progrès social dans notre département, de se pencher plus spécialement sur le sort des plus déshérités puisse dire ce qu'il pense, ce qu'il propose, et qu'à défaut de l'unanimité la majorité puisse décider (Applaudissements).

DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU  
DU CONSEIL GENERAL

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'en application de l'article 25 de la loi de 1871, modifiée par le décret n° 59-1384 du 4 décembre 1959, à l'ouverture de la session qui suit chaque renouvellement triennal, le Conseil Général, réuni sous la présidence du doyen d'âge, le plus jeune membre faisant fonction de secrétaire, nomme, au scrutin secret et à la majorité absolue, son président, ses vice-présidents et ses secrétaires.

En application de l'article 3 de votre règlement, la majorité absolue est requise aux deux premiers tours, la majorité relative suffit au 3ème tour.

A égalité des suffrages, le plus âgé est proclamé élu.

Le Président est élu au scrutin individuel, les vice-présidents et les secrétaires sont élus au scrutin de liste ou au scrutin individuel.

L'ancien bureau de votre assemblée était ainsi composé :

- Président ..... M. Mitterrand
- Vice-Présidents ..... MM. Depierreux et Chaigneau
- Secrétaires ..... MM. Lepère et Perronnet.

Je vous serais obligé de bien vouloir procéder au renouvellement du bureau, étant précisé qu'aussitôt après cette désignation, il vous appartiendra d'élire les membres du conseil régional.

ELECTION DU BUREAU

*M. le Président d'âge* : Nous sommes réunis aujourd'hui pour élire le bureau du Conseil général qui, aux termes du règlement, sera en place pour trois ans.

*M. Barreau* : Le groupe socialiste présente la candidature de M. François Mitterrand à la présidence du Conseil général.

ELECTION DU PRESIDENT

M. le Président d'âge ouvre le scrutin pour l'élection du président.

(M. le Dr Monnerot est désigné pour exercer les fonctions de scrutateur).

(Les bulletins de votes sont recueillis. - M. le scrutateur en fait le dépouillement).

M. le Président d'âge proclame le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	29
Suffrages exprimés .....	21
Majorité absolue .....	11

Ont obtenu :

M. Mitterrand ..... 21 voix

M. Mitterrand ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Président du Conseil général. ( Vifs applaudissements).

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

M. Saury : Je demande une modification de notre règlement. Etant donné que le nombre des conseillers généraux a été porté à 30, il serait raisonnable de désigner trois vice-présidents.

M. Mitterrand : Le règlement dit : «un ou plusieurs vice-présidents ...». Il n'y a donc pas lieu de modifier notre règlement. C'est l'usage qui fixe le nombre de vice-présidents.

M. Saury : Alors modifions l'usage.

M. le Président d'âge : Je consulte l'Assemblée sur cette modification de l'usage, proposée par M. Saury.

(L'assemblée consultée, se prononce en faveur de cette modification - MM. le Dr Barbier et le Dr Dollet s'abstiennent).

M. Barreau : Le groupe socialiste présente les candidatures de MM. le Dr Berrier et Charleuf.

M. Marsaudon : Le groupe communiste présente la candidature de M. Perronnet.

M. le Président d'âge ouvre le scrutin pour l'élection de trois vice-présidents.

(Les bulletins de vote sont recueillis. - M. le scrutateur en fait le dépouillement).

M. le Président d'âge proclame le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	30
Suffrages exprimés .....	27
Majorité absolue .....	14

Ont obtenu :

M. Charleuf .....	26 voix
M. Perronnet .....	25 voix
M. le Dr Berrier .....	23 voix
M. le Dr Barbier .....	1 voix

MM. Charleuf, Perronnet et le Dr Berrier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont proclamés vice-présidents du Conseil général. (Applaudissements).

#### ELECTION DES SECRETAIRES

- M. Barreau* : Le groupe socialiste pose la candidature de MM. le Dr Signé et Auboïs.  
*M. Marsaudon* : Le groupe communiste s'associe à ces deux candidatures.

M. le Président d'âge ouvre le scrutin pour l'élection de deux secrétaires.

(Les bulletins de vote sont recueillis - M. le scrutateur en fait le dépouillement).

M. le Président d'âge proclame le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	30
Suffrages exprimés .....	27
Majorité absolue .....	14

Ont obtenu :

M. le Dr Signé .....	26 voix
M. Auboïs .....	22 voix
M. le Dr Barbier .....	1 voix
M. Clément .....	1 voix
M. Noël .....	1 voix
M. Saury .....	1 voix
M. Gérard .....	1 voix

MM. le Dr Signé et Auboïs ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont proclamés secrétaires du Conseil général. (Applaudissements).

(M. Besson, Président d'âge, cède le fauteuil à M. Mitterrand Président. MM. Charleuf, Perronnet, le Dr Berrier, vice-présidents, MM. le Dr Signé et Auboïs, secrétaires, prennent place au bureau).

*M. le Président* : Mademoiselle, Messieurs, je tiens à vous remercier de la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant à nouveau à la présidence du Conseil général de la Nièvre. Je vous remercie également d'avoir bien voulu procéder à la désignation des membres du bureau. Désormais, le président et le bureau sont à votre disposition pour que les intérêts de vos cantons soient représentés et défendus de la façon la plus convenable aux intérêts de vos cantons soient représentés et défendus de la façon la plus convenable aux intérêts des Nivernais. Aucune différence n'existe entre les conseillers généraux qui se trouvent dans cette salle. Ce ne seront pas les opinions politiques qui présideront aux choix techniques.



Il n'en reste pas moins que le Conseil général du fait qu'il exprime le suffrage universel est une assemblée dont la signification politique ne peut être ignorée de personne, pas même de M. le Premier ministre. Depuis vingt-quatre ans que je participe aux travaux du Conseil général de la Nièvre - je ne suis distancé dans la durée du mandat que par M. Perronnet - j'ai pu m'initier d'abord puis comprendre mieux la manière dont doit être gérée une assemblée départementale. Cette expérience que j'ai pu acquérir, je la dois à ceux qui pour la plupart ont disparu de notre Assemblée et qui ont été dans ce quart de siècle des gestionnaires scrupuleux et compétents.

Je n'ai pas l'intention de prononcer un discours. Nous allons mettre en place nos structures de travail. Notre session s'est ouverte avec un certain retard dû à des événements indépendants de notre volonté. Nous devons mettre les bouchées doubles pour que notre prochaine session puisse se dérouler dans des conditions normales à une date que nous fixerons ultérieurement.

Je félicite mes collègues qui viennent d'être désignés comme membres du bureau. Je félicite également les conseillers généraux qui ont été élus ou réélus. Nous comptons dix conseillers nouveaux sur trente, ce qui représente une forte proportion. Leur arrivée dans cette enceinte ainsi que le départ de quelques anciens qui étaient très respectés et que nous aimions bien ont marqué un très net rajeunissement de notre Assemblée. Après avoir remercié M. Besson d'avoir rempli la fonction que l'âge lui conférait, je dirai, en constatant que plusieurs d'entre vous sont âgés de trente à quarante ans, que ce renouvellement des générations est une bonne chose, sans pour autant méconnaître les services rendus par les plus âgés .... qui ne le sont pas tellement.

A cette occasion, je me réjouis des relations vigilantes et sympathiques qui jusqu'à présent ont uni le Conseil général et les représentants de l'administration.

Vous savez que pour un certain nombre d'entre nous le Conseil Général élu au suffrage universel devrait être normalement compétent pour ne pas être en tutelle comme il l'est actuellement. M. le Préfet de la Nièvre n'en peut mais dans la mesure où il exerce ses fonctions dans le cadre général de notre pays. Par conséquent, mon propos ne le vise pas particulièrement. Mais sur le plan institutionnel il n'y a pas de raison pour que le département ne soit pas capable de se gérer lui-même comme le fait une commune. Cela est renvoyé à des temps futurs. Peut-être serez-vous les témoins et les acteurs, mes chers collègues, de cette transformation. On peut pour l'instant craindre que le développement des institutions régionales ne diminue encore les prérogatives du Conseil général. Telle que la loi est faite, j'ai le sentiment que c'est ce qui se passera et qu'en réalité l'assemblée régionale à laquelle certains d'entre vous sont candidats sera une assemblée de pure forme qui, en fait, laissera le super-préfet - puisque c'est son nom - continuer de trancher nos affaires sans tenir compte autant qu'il faudrait du voeu des élus.

J'espère que pendant les quelques années à venir se créeront dans cette Assemblée ou se maintiendront des liens de fraternité qui permettront de surmonter les inévitables et nécessaires contradictions politiques et techniques.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES  
LOCALES AU SEIN DU CONSEIL REGIONAL

Les Conseils régionaux prévus par la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions vont être mis en place prochainement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la dite loi, le conseil régional est composé :

- 1) - des députés et sénateurs élus dans la région ;
- 2) - des représentants des collectivités locales élus par les conseils généraux. Chaque conseil général élit au moins trois représentants.

Dans chaque département, la moitié au moins de ces représentants doivent être choisis parmi les maires des communes qui ne sont pas représentées au conseil régional en vertu des dispositions du 3° ci-dessous, qu'ils soient membres ou non de l'assemblée départementale.

- 3) - de représentants des agglomérations désignés en leur sein par les conseils municipaux ou les conseils de communautés urbaines dans les conditions suivantes :

- les communes de 30 000 habitants au moins ou, quelle que soit leur population, les communes chefs-lieux de département ont chacune un représentant ;

L'article 4 du décret n° 73-854 du 5 septembre 1973 prévoit que les représentants des collectivités locales au conseil régional désignés par les conseils généraux sont élus lors de la première session qui suit chaque renouvellement triennal du Conseil général.

Les candidatures font obligatoirement l'objet d'une déclaration. Les déclarations sont reçues à la préfecture au plus tard la veille du scrutin jusqu'à 18 heures. Il en est donné récépissé. Le Préfet porte les candidatures à la connaissance du conseil général. Il est procédé à l'élection aussitôt après la désignation du président du conseil général et des membres du bureau.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours. Au troisième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il vous appartiendra donc de désigner lors de votre réunion du 3 octobre prochain, 3 représentants des collectivités locales pour siéger au sein du conseil régional.

Les déclarations de candidatures étant reçues à la préfecture jusqu'au mardi 2 octobre à 18 heures, celles-ci seront portées à votre connaissance dès l'ouverture de la séance.

*M. le Président* : L'ordre du jour appelle la désignation des représentants des collectivités locales au sein du Conseil régional. Mais je me demande s'il ne serait pas préférable de désigner d'abord les commissions et la commission départementale du Conseil général de façon que celui-ci soit constitué entièrement avant de procéder à des choix extérieurs.

*M. le Préfet* : Nous devons nous conformer au texte de la loi, monsieur le président.

*M. le Président* : Si c'est la loi, je m'incline. S'il s'agit d'une instruction du ministère de l'intérieur, je considère que cela ne nous regarde pas.

*M. le Préfet* : Les conseils généraux ne doivent pas délibérer d'une autre question entre l'élection du bureau et la désignation des membres du conseil régional. C'est l'application du télégramme qui a été adressé aux préfets et qui rappelle les dispositions de la loi et des décrets d'application.

*M. le Président* : Le texte qui nous a été adressé ainsi qu'à M. le Préfet par le ministre de l'intérieur et le ministre des réformes administratives est le suivant : « Pour répondre aux préoccupations de certains d'entre vous, je confirme que le scrutin pour l'élection par les conseils généraux des représentants des collectivités locales au conseil régional doit être ouvert le 3 octobre et que les conseils généraux ne doivent pas délibérer d'une autre question entre l'élection du bureau et l'élection des membres du conseil régional ».

Mais rien ne nous interdit, par exemple, de suspendre notre séance.

*M. le Préfet* : Vous en avez parfaitement le droit.

*M. le Président* : C'est encore une chance ! Je regrette simplement que notre liberté d'action soit ainsi limitée et que même à l'intérieur du conseil général il y ait des dispositions impératives.

Cela dit, nous allons procéder à l'élection des membres du conseil régional. Le département de la Nièvre a droit à neuf représentants, dont cinq parlementaires - trois députés et deux sénateurs - et à un représentant de la ville de Nevers qui est, dans notre département, la seule collectivité à répondre à la définition de la loi concernant les villes de plus de 30 000 habitants. Par conséquent, le conseil général doit désigner trois représentants. Deux sur trois des candidats doivent être nécessairement maires des communes du département qui comptent moins de 30 000 habitants. Pour ne pas contrevenir à la loi, nous devons donc désigner au moins deux conseillers généraux maires de communes.

*M. le Préfet* : Je me suis posé une question que je vous sou mets car l'examen très attentif des instructions ministérielles et des textes d'application ne m'a pas donné de réponse.

Comme il a été indiqué par M. le président, sur les trois postes à pourvoir deux doivent être obligatoirement confiés à des maires, le troisième pouvant être un citoyen quelconque, conseiller général ou non. Dans le cas où un bulletin désignerait trois noms, dont un seul serait maire, deux possibilités se présenteraient que je sou mets préalablement à votre attention. ou bien un tel bulletin serait déclaré totalement nul, ou bien il ne serait valable que pour le nom du candidat maire. Si le bulletin ne porte qu'un nom, il est valable.

*M. le Président* : Pour éviter des calculs compliqués, je vous propose de considérer que le bulletin comportant trois noms dont deux ne sont pas maires sera automatiquement déclaré nul.  
Il n'y a pas d'opposition ? ....  
Il en est ainsi décidé.

*M. le Préfet* : Je précise que la liste des candidatures a été arrêtée dans l'ordre de leur enregistrement.

*M. le Président* : Voici cette liste : M. Pannetier André, maire de La Chapelle-St-André ; M. Coeurdacier Claude, maire d'Ouroux-en-Morvan ; M. Barreau Paul, maire de Lormes, conseiller général ; M. Lepère Louis, maire de Moulins-Engilbert, conseiller général ; M. Bonnot Eugène, conseiller général de Prémery ; M. le Dr Dollet Bernard, conseiller général à Millay ; M. Devillechaise Maurice, maire de St-Eloi ; M. Clément Henri, conseiller général à Donzy.

*M. le Dr. Benoist* : Je demande au nom du groupe socialiste une suspension de séance de quelques minutes.  
(La séance, suspendue à 12 h 35, est reprise à 12 h 55).

*M. le Président* : La séance est reprise.  
Je vous rappelle que sur les trois noms que vous inscrirez sur les bulletins deux doivent être des maires et que les maires sont MM. Pannetier, Coeurdacier, Barreau, Lepère et Devillechaise.

*M. le Dr Dollet* : Serait-il possible de voter d'abord pour les maires et ensuite pour les non-maires ?

*M. le Préfet* : Non, le vote doit se faire en une seule fois. Vous pouvez naturellement voter pour trois maires. Ce qui n'est pas admis, c'est de voter pour moins de deux.

*M. le Président* : De sorte que les bulletins comportant un seul maire sur trois candidats seront déclarés nuls.  
Le scrutin est ouvert pour la désignation des représentants des collectivités locales au sein du conseil régional.  
(M. le Dr Signé est désigné pour exercer les fonctions de scrutateur).

( Les bulletins de vote sont recueillis - M. le scrutateur en fait le dépouillement).

*M. le Président* : Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	30
Bulletin nul .....	1
Suffrages exprimés .....	29
Majorité absolue .....	15

Ont obtenu :

MM. Lepère .....	29 voix
Barreau .....	22 voix
Bonnot .....	17 voix
Clément .....	7 voix
le Dr Dollet .....	4 voix
Devillechaise .....	4 voix

(MM. Lepère, Barreau et Bonnot ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont proclamés membres du conseil régional). (Applaudissements).

(La séance, suspendue à 13 h 10, est reprise à 15 heures).

DESIGNATION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE,  
DES COMMISSIONS INTERIEURES DE TRAVAIL ET D'ETUDES  
ET DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'aux termes de l'article 69 de la loi du 10 août 1871, modifiée par la loi n° 64-613 du 26 juin 1964, il vous appartient d'élire chaque année, à la fin de la 2ème session ordinaire, les membres de la Commission départementale. Il est exceptionnellement procédé à leur réélection à l'ouverture de la session qui suit chaque renouvellement triennal du conseil général.

La Commission départementale est actuellement composée de :

- Président .....	M. Petit
- Vice-Président .....	M. Lepère
- Secrétaire .....	M. Auboïs
- Membres .....	Mlle le Dr Fié, MM. Gauthé, Charleuf et Depierreux.

Les modalités de scrutin sont celles fixées à l'article 3 de votre règlement: majorité absolue aux deux premiers tours, majorité relative au 3ème, scrutin secret.

En outre, conformément à l'article 18 du règlement de votre assemblée, il vous appartient de désigner les membres des 3 commissions créées en votre sein.

Ces 3 commissions étaient ainsi composées :

**- 1ère commission : Finances (8 membres) -**

MM. le Dr Benoist, le Dr Berrier, Besson, Charleuf, Petit, Sauriy, Savignat et Theuriot.

**- 2ème commission - Travaux publics (8 membres) -**

MM. Perronnet, Auboïs, Barreau, Depierreux, Gauthé, Gontard, Lepère et le Dr Dollet.

**- 3ème commission - Affaires économiques et sociales (8 membres) -**

MM. le Dr Barbier, Chaigneau, Clément, Mlle le Dr Fié, MM. le Dr Des Etages, le Dr Monnerot, le Dr Signé et Picq.

Enfin, il vous appartient de procéder, aux termes de l'article 23 du règlement, au renouvellement des membres des diverses commissions administratives ad'hoc que vous avez désignées. Vous en trouverez ci-après la liste et la composition :

I - Travaux publics - Urbanisme et Construction

Comité nivernais d'aide à la construction -

MM. le Dr Benoist (en qualité de maire)	MM. Picq
Petit	Chaigneau
Besson	Gontard
Aubois	Charleuf
le Dr Dollet	

Commission locales pour la préparation du plan de modernisation et d'équipement -

MM. Chaigneau  
le Dr Dollet

Commission départementale d'amélioration de l'habitat urbain -

M. Aubois

Commission départementale d'urbanisme -

MM. Aubois  
Petit

Conseil d'administration de l'office public d'H.L.M.

MM. le Dr Barbier  
le Dr Benoist  
Aubois  
Saury

Comité départemental des H.L.M.

MM. le Dr Barbier  
Aubois  
le Dr Des Etages  
Perronnet  
le Dr Monnerot  
Picq

Groupe de travail chargé de proposer un programme d'équipement départemental

MM. Besson	MM. le Dr Monnerot
le Dr Barbier	Saury
Aubois	Barreau

Comité départemental des transports -

Titulaires : MM. Depierreux	Suppléants : MM. le Dr Signé
Lepère	Aubois
Perronnet	Chaigneau
Barreau	Picq

Commission prévue par l'article 6 de la convention passée avec l'association professionnelle des transports voyageurs de la Nièvre -

Titulaires : MM. le Dr Signé  
Chaigneau

Suppléants : M. Lepère

Association nationale pour l'étude de la communauté de la Loire et de ses affluents -

M. Aubois

Société d'économie mixte d'étude pour la communauté de la Loire et de ses affluents -

Titulaire : M. le Dr Des Etages

Suppléants : MM. Depierreux  
le Dr Monnerot

Commission d'examen des marchés -

MM. Petit  
Perronnet

Commission de contrôle et d'examen des travaux -

MM. Petit  
Perronnet  
Depierreux  
le Dr Barbier

Commission d'adjudication

MM. Lepère  
Petit

Commission départementale de contrôle des opérations immobilières -

M. Aubois

Commission spéciale pour la nouvelle préfecture -

MM. Aubois  
Perronnet  
Chaigneau

MM. Charleuf  
Lepère

## II - Hygiène et protection de la santé publique

Commission de surveillance du foyer départemental de l'enfance

Mlle le Dr Fié  
M. Picq  
Petit

Commission de surveillance de la maison de cure médicale de Pignelin -

Mlle le Dr Fié  
MM. Besson  
Perronnet  
le Dr Monnerot

Commission administrative de la maison de cure médicale de Pignelin -

Mlle le Dr Fié (en qualité de suppléant du président du conseil général)  
M. Perronnet

Conseil d'administration de l'hôpital psychiatrique de La Charité-sur-Loire -

M. le Dr Monnerot ( en qualité de suppléant du président de l'assemblée départementale)  
Mlle le Dr Fié  
MM. Picq  
Depierreux

Commission départementale de la médaille de la famille française

M. le Dr Berrier

Commission départementale d'admission à l'aide sociale -

MM. Lepère  
Perronnet  
Picq

Commission de surveillance de la maison maternelle départementale

Mlle le Dr Fié  
MM. Besson  
Petit

Commission de contrôle de l'aide médicale -

MM. le Dr Berrier  
Gontard

Commission chargée d'examiner les problèmes de l'enfance inadaptée

MM. Picq  
Besson  
Mlle le Dr Fié  
M. le Dr Berrier

MM. Saury  
Barreau  
le Dr Barbier

Commissier chargée d'examiner les problèmes du 3ème âge -

MM. le Dr Barbier  
le Dr Benoist  
le Dr Des Etages

MM. Charleuf  
Theuriot  
Clément



Conseil départemental d'Hygiène -

Mlle le Dr Fié  
M. Petit

Commission consultative du laboratoire départemental -

Mlle le Dr Fié  
MM. Petit  
le Dr Monnerot

Comité départemental d'éducation sanitaire et sociale de la Nièvre -

Mlle le Dr Fié  
M. Picq

Comité départemental de transfusion sanguine -

M. le Dr Barbier

Comité de répartition des fonds recueillis au cours de la semaine de lutte contre le cancer -

Mlle le Dr Fié

Comité départemental de la ligue nationale contre le cancer -

M. le Dr Barbier

Comité antituberculeux d'entraide et d'éducation sanitaire de la Nièvre -

Mlle le Dr Fié

Filiale nivernaise de l'oeuvre Grancher

Mlle le Dr Fié

Conseil de famille des pupilles de la Nièvre

Mlle le Dr Fié  
M. Besson

Conseil d'administration de la fédération départementale des centres sociaux et médico-sociaux

Mlle le Dr Fié  
M. Besson

Commission d'adjudication des vêtements

Mlle le Dr Fié  
M. Charleuf

Comité départemental de liaison et de coordination des services sociaux

MM. le Dr Barbier  
Charleuf  
Theuriot

Comité départemental de la promotion sociale -

MM. le Dr Barbier  
Savignat

Commission chargée de prendre contact avec l'association nivernaise pour l'étude et le traitement du diabète et des maladies de la nutrition

MM. le Dr Barbier  
le Dr Benoist  
le Dr Des Etages

Comité départemental de la coordination d'aide aux personnes âgées

MM. le Dr Signé  
Theuriot

Conseil d'administration de l'hôpital de :

Decize : M. Perronnet  
Château-Chinon : M. le Dr Signé  
Cosne : M. Picq  
Donzy : M. Clément  
La Charité-s-Loire : M. Picq  
Nevers : M. Petit  
Clamecy : M. Gauthé  
Lormes : M. Chaigneau

Commission administrative de l'hospice de :

St Pierre-le-Moutier : M. Aubois  
Varzy : M. Savignat

Conseil départemental de la protection de l'enfance

M. Picq

Conseil d'administration de la maison de retraite de :

La Charité-s-Loire : MM. le Dr Monnerot  
Picq  
St-Benin d'Azy : M. Charleuf  
Cercy-la-Tour : M. Petit

Comité département d'information aux personnes âgées :

MM. Chaigneau  
Picq  
le Dr Des Etages  
Savignat

Commission de surveillance de l'école d'infirmières de la Croix-Rouge à Nevers

M. le Dr Barbier

III - Education Nationale et Beaux-Arts

a) Enseignement -

Commission académique de la carte scolaire

M. le Dr Barbier

Conseil départemental de l'enseignement primaire

MM. Auboïs

Besson

Theuriot

Picq

Comité départemental de l'enseignement technique

MM. Savignat

Besson

Conseil d'administration du collège national technique de Nevers

M. Besson

Conseil d'administration des établissements d'enseignement public du niveau du second degré

Ecole Normale mixte de Nevers	:	MM. Besson et Auboïs
C.E.G. de La Machine	:	Petit
C.E.G. de Luzy	:	le Dr Dollet
C.E.G. de Fourchambault	:	Besson
C.E.G. de Cercy-la-Tour	:	Charleuf
C.E.G. de Corbigny	:	le Dr Berrier
C.E.G. de Donzy	:	Clément
C.E.G. de Dornes	:	Gontard
C.E.G. de Guérigny	:	Besson
G.E.G. d'Imphy	:	le Dr Benoist
C.E.G. de Lormes	:	Barreau
C.E.G. de Moulins-Engilbert	:	Lepère
C.E.G. de Montsauche	:	Miterrand
C.E.G. de Pouilly-sur-Loire	:	le Dr Monnerot
C.E.G. de Prémery	:	Depierreux
C.E.G. de St-Amand-en-Puisaye	:	Mlle le Dr Fié
C.E.G. de St-Pierre-le-Moutier	:	Auboïs
C.E.G. de St-Saulge	:	Theuriot
C.E.G. de Varzy	:	Savignat
C.E.S. de Château-Chinon	:	le Dr Signé
C.E.S. de Decize	:	Perronnet
C.E.S. de La Charité-sur-Loire	:	Picq
C.E.S. de Nevers Victor-Hugo	:	Auboïs
C.E.S. de Nevers Montôts	:	Besson
C.E.S. mixte du Banlay	:	Besson
C.E.T. de Varzy Corbigny	:	Savignat

C.E.T. de Nevers Montôts et annexe de Fourchambault	:	MM.	le Dr Benoist
C.E.T. de Decize	:		Perronnet
C.E.T. de Château-Chinon	:		le Dr Signé
Lycée Jules Renard Nevers	:		le Dr Benoist
Lycée de Nevers Banlay	:		le Dr Benoist
Lycée de Cosne-sur-Loire	:		le Dr Des Etages
Lycée de La Charité-sur-Loire	:		Picq
Lycée de Clamecy	:		le Dr Barbier
Lycée Jean Jaurès Nevers	:		le Dr Benoist

Commission départementale des bourses nationales d'études

- MM. Petit
- Picq

Commission chargée des questions de transports scolaires

- MM. Clément
- Depierreux
- Barreau
- Lepère
- Petit

Conseil de perfectionnement du centre départemental d'information et d'orientation

- M. Picq

Commission départementale de protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des loisirs

- M. Gauthé

Commission de surveillance des colonies de vacances

- MM. le Dr Signé
- Depierreux
- le Dr Berrier
- Petit
- Perronnet
- Mlle le Dr Fié

Comité de direction du centre régional de documentation scolaire et professionnelle

- M. Besson

Conseil d'administration du centre départemental de documentation pédagogique

- MM. Lepère
- Petit

b) Beaux-Arts :

Commission départementale des objets mobiliers

MM. Gauthé  
Barreau

Commission d'achat d'oeuvres d'art

MM. Chaigneau  
Saury  
le Dr Berrier

Comité départemental de la recherche archéologique nivernaise

M. Gauthé

Conseil d'administration de l'association «Maison de la Culture» de Nevers et de la Nièvre

MM. Saury  
le Dr Benoist (en qualité de maire)  
Picq

Comité départemental de l'inventaire des monuments et richesses artistiques de la France

Titulaire : M. Savignat                      Suppléant : M. le Dr Barbier

IV - Agriculture - Industrie - Commerce

S.A.F.E.R. de Bourgogne

M. Barreau

Comité régional d'expansion économique

MM. Saury  
Chaigneau  
Savignat  
le Dr Barbier

Comité départemental d'expansion économique

MM. le Dr Barbier	MM. le Dr Des Etages
Chaigneau	Clément
Savignat	le Dr Berrier
Saury	Theuriot
Lepère	

Commission départementale d'équipement

1ère section (équipement scolaire, culturel et sportif)

MM. Besson  
Clément

et, à titre consultatif, pour l'examen du plan d'équipement sportif et socio-éducatif

M. Barreau

2ème section (équipement sanitaire et social)

MM. le Dr Monnerot  
Lepère

3ème section (équipement agricole, forestier et rural)

MM. Gontard  
Savignat

4ème section (transports, communications et tourisme)

MM. Depierreux  
le Dr Dollet

et, à titre consultatif, pour l'examen des questions touristiques

M. Barreau

5ème section (équipement urbain, constructions, postes et télécommunications et autres équipements publics)

MM. Perronnet  
le Dr Benoist

Conseil de perfectionnement de l'école d'enseignement ménager agricole de Plagny

MM. Gontard  
le Dr Benoist

Comité départemental de l'enseignement et de formation professionnelle agricole

MM. Savignat Titulaire  
Gontard Suppléant

Commission consultative départementale des bourses de l'enseignement agricole

MM. Savignat  
Gontard

Comité départemental de développement agricole

M. Savignat

Conseil d'action et de perfectionnement du foyer du progrès agricole de Clamecy

M. le Dr Barbier

Conseil d'action et de perfectionnement du foyer du progrès agricole de Cosne

M. Clément

Conseil d'administration du lycée agricole de Magny-Cours

MM. Savignat  
Theuriot  
Gontard

Comité départemental de l'habitat rural

MM. Savignat  
Gontard

Commission technique sanitaire agricole

M. Clément

Conseil d'administration du groupement de défense sanitaire du cheptel nivernais

MM. Gauthé ) Titulaires  
Clément ( )  
Theuriot Suppléant

Commission départementale des structures agricoles

Titulaire : M. Savignat                      Suppléant : M. Theuriot

Commission départementale de révision des listes électorales à la Chambre d'agriculture

M. Charleuf

Commission administrative du service départemental d'entretien des réseaux d'eau ruraux

MM. le Dr Benoist  
Barreau  
Besson  
Savignat

Commission départementale de constatation des salaires normaux et courants

MM. Aubois  
Depierreux

Commission d'enquête pour la défense de la forêt morvandelle

MM. le Dr Signé  
Barreau  
Mitterrand

Commission de lutte contre le rat musqué

M. Clément

Commission de dépouillement des votes aux élections des administrateurs des centres régionaux de la propriété forestière

MM. Charleuf  
Gauthé

Commission d'étude sur l'organisation de la pêche

MM. le Dr Barbier  
Theuriot  
Petit

MM. Charleuf  
Barreau  
le Dr Des Etages

Comité d'études et de recherches pour la décentralisation industrielle

MM. le Dr Benoist  
Depierreux  
Besson  
Charleuf  
Barreau  
Clément

Commission chargée d'établir des contacts avec le groupement d'activité économique Berry-Nivernais-Bourbonnais

MM. Mitterrand  
le Dr Des Etages  
le Dr Benoist  
Besson

Comité de gestion du fonds de solidarité des houillères du bassin de Blanzay

M. Perronnet

Conseil d'administration des houillères du bassin de Blanzay

M. Perronnet

Commission de recensement des votes aux élections à la chambre des métiers

MM. Petit  
Perronnet

Commission de l'industrie de l'équarrissage dans la Nièvre

M. Clément

Commission technique consultative de la gare routière de voyageurs de Nevers

M. Petit



Commission de l'aéroport de Nevers-Fourchambault

MM. le Dr Barbier  
Besson  
Chaigneau  
Gontard

V - Equipements touristiques et environnement

Commission chargée d'étudier les projets d'utilisation du canal du nivernais

MM. le Dr Barbier  
le Dr Berrier  
Perronnet  
Chaigneau

MM. Lepère  
Charleuf  
Saury

Association «Nièvre-Tourisme»

MM. Barreau  
le Dr Barbier  
le Dr Signé  
Gontard  
Clément  
Theuriot  
le Dr Benoist  
Chaigneau  
le Dr Dollet

MM. Charleuf  
le Dr Berrier  
Gauthé  
Depierreux  
Saury  
Lepère  
Perronnet  
le Dr Monnerot

Commission départementale des sites, perspectives et paysages

MM. Saury  
le Dr Berrier

Association régionale du Morvan

M. Saury

Commission spéciale des Settons

MM. le Dr Benoist  
Lepère  
Saury

Conseil de gestion de la base des Branlasses au lac des Settons

MM. Mitterrand  
Petit  
Perronnet  
le Dr Benoist  
le Dr Berrier

MM. le Dr Barbier  
Lepère  
Saury  
Barreau  
le Dr Signé

Commission spéciale de l'aéroclub et de l'aéronautique

MM. Chaigneau  
Theuriot  
le Dr Benoist

Commission spéciale du cercle nivernais de la voile

MM. le Dr Berrier  
Saury  
Lepère

Commission spéciale des plans d'eau sur la Loire

MM. Mitterrand  
le Dr Benoist  
le Dr Des Etages

MM. le Dr Barbier  
le Dr Monnerot  
Besson

Conseil départemental de l'environnement

Arrondissement de Cosne : M. Depierreux  
Arrondissement de Château-Chinon : M. Charleuf  
Arrondissement de Clamecy : M. le Dr Berrier  
Arrondissement de Nevers : M. Petit

Caisse départementale des monuments et sites de la Nièvre (C.A.M.O.S.I.N.E.)

MM. Saury  
le Dr Benoist (en qualité de maire)  
Gauthé  
Picq  
Depierreux

Commission chargée d'arrêter le programme concernant la réalisation de petits équipements sportifs dans les communes

1ère commission : MM. Theuriot  
Saury

2ème commission : MM. Aubois  
Lepère

3ème commission : MM. le Dr Barbier  
Picq

Commission départementale de l'action touristique

M. le Dr Barbier

Association départementale des logis du Nivernais-Morvan

MM. le Dr Barbier  
le Dr Dollet

Commission spéciale du lac de Chaumeçon

MM. Barreau  
le Dr Barbier  
Saury

Commission spéciale du circuit automobile de Magny-Cours

MM. Chaigneau  
Aubois  
Saury

MM. Gontard  
le Dr Barbier  
Petit

Commission chargée de suivre l'aménagement touristique et sportif du Morvan

MM. le Dr Dollet  
Lepère  
Barreau

MM. le Dr Barbier  
Saury

VI - Divers

Commission administrative d'incendie

Titulaires : MM. Charleuf  
Petit  
Barreau

Suppléants : MM. le Dr Berrier  
Theuriot  
Picq

Commission départementale de sécurité

M. Barreau

Commission spéciale de lutte contre les incendies de forêts

MM. Petit  
Charleuf

Commission de surveillance de la maison d'arrêt de Nevers

M. Picq

Commission départementale de réforme des agents des collectivités locales

Titulaires : MM. Chaigneau  
Depierreux

Suppléants : MM. Aubois  
Picq

Commission départementale de classement des débits de tabac

M. Besson

Commission d'examen des comptes départementaux

MM. Chaigneau  
Petit  
Theuriot

Commission de sauvegarde des libertés locales

MM. Mitterrand  
le Dr Benoist  
le Dr des Etages  
Lepère  
Besson

Commission consultative départementale de la protection civile

MM. Lepère ) Titulaires  
Petit ( )  
Perronnet Suppléant

Conférence régionale des P et T

M. Petit

Conseil départemental du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre

M. Perronnet

Commission paritaire départementale

Titulaires : MM. Petit Lepère  
Suppléants : MM. Depierreux Perronnet

Association pour la formation et le perfectionnement des travailleurs sociaux pour les régions de Bourgogne et de Franche-Comté

M. Barreau

Comité de bassin «Loire-Bretagne»

M. Aubois

Comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi

Titulaires : MM. Picq Aubois  
Suppléants : MM. Petit Theuriot

Commission départementale de la circulation

M. Besson

Commission chargée d'examiner les demandes de subventions formulées par les associations

MM. Petit  
Saury  
Lepère  
MM. Perronnet  
le Dr Barbier  
Chaigneau

Commission technique d'informatique départementale

- MM. Mitterrand
- le Dr Benoist
- Perronnet
- le Dr Barbier
- Petit
- Lepère

Société de mise en valeur du Nivernais-Morvan (SOMIVANIMO)

- MM. Lepère
- Gauthé
- Saury
- Besson
- Chaigneau
- le Dr Barbier

Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires

- M. Besson

M. le Président

: Je vous rappelle que les trois grandes commissions du Conseil général sont les suivantes : première commission, finances ; deuxième commission, travaux ; troisième commission, affaires économiques et sociales. Jusqu'à présent, chacune de ces commissions comportait huit membres. Etant donné le nouvel effectif de notre assemblée, je vous propose de fixer à neuf le nombre des membres de la commission des finances et à dix le nombre des membres des deux autres commissions. (Assentiment).

M. le Dr Benoist

: Pour la première commission, le groupe socialiste présente les candidatures de MM. le Dr Berrier, Charleuf, Petit, Saury, Gérard et le Dr Benoist.

M. Besson

: Le groupe communiste propose la candidature de M. Besson.

M. Noël

: Je suis également candidat.

M. le Dr Monnerot

: Je pose également ma candidature.

M. le Président

: Le nombre des candidatures étant égal à celui des postes à pourvoir à la Commission des finances, je consulte l'Assemblée à main levée sur les candidatures proposées.  
(L'Assemblée, consultée, adopte la liste proposée).

En conséquence, la commission des finances est ainsi composée :

- MM. le Dr Monnerot, Noël, Besson, Gérard, Saury, Petit, Charleuf, le Dr Berrier, le Dr Benoist

La commission des travaux doit être composée de dix membres.

**M. le Dr Benoist** : Pour cette commission, le groupe socialiste présente les candidatures de MM. Auboïs, Barreau, Lepère, Grosjean et Guillaume.

**M. le Président** : Je suis également saisi des candidatures de MM. Perronnet, Gontard, le Dr Aubert, Gauthé, le Dr Dollet.

Le nombre des candidatures étant ainsi égal à celui des postes à pourvoir, je consulte l'assemblée à main levée sur les candidatures proposées.

(L'Assemblée, consultée, adopte la liste proposée).

**M. le Président** : Il résulte des deux votes précédents que la troisième commission se trouve ainsi composée : MM. le Dr Barbier, Mlle le Dr Fié, MM. Clément, le Dr Des Etages, le Dr Signé, Harris, Girand, Bonnot, Marsaudon, le Dr Vimeux.

En conclusion, M. le Préfet est autorisé à modifier le règlement en indiquant que la première commission est composée de neuf membres et que les deux autres commissions sont composées de dix membres, au lieu de huit précédemment.

#### NOMINATION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE

**M. le Président** : Je vous rappelle que le rôle de la Commission départementale consiste, dans les intercessions, à veiller à l'exécution des décisions prises par le Conseil Général en séance publique, à contrôler la gestion administrative et à prendre toute une série de décisions par délégation concernant la gestion quotidienne.

C'est donc une commission très importante puisqu'elle détient l'autorité du conseil général à longueur d'année. Il en résulte pour ses membres une nécessité de présence d'au moins une fois par mois à Nevers, mais en réalité beaucoup plus souvent.

Une disposition a été adoptée par votre Assemblée aux termes de laquelle doivent être représentés tous les arrondissements de la Nièvre au sens administratif et non politique du terme, ce qui veut dire qu'il y a quatre arrondissements : Nevers, Cosne, Clamecy et Château-Chinon, que le canton de Varzy fait partie de l'arrondissement de Clamecy et que le canton de Saint-Saulge fait partie de l'arrondissement de Nevers selon les anciennes divisions administratives. Cette disposition a pour objet d'équilibrer davantage tous les cantons et d'assurer la représentation de l'ensemble du territoire départemental.

La Commission départementale était jusqu'à présent composée de sept membres. Nous estimons qu'il serait une erreur d'augmenter cet effectif.

(Assentiment).

**M. Barreau** : Le groupe socialiste présente les candidatures de MM. Auboïs, Charleuf, Besson, Petit, Lepère, Grosjean, Mlle le Dr Fié.

**M. le Président** : MM. Auboïs et Petit représenteraient l'arrondissement de Nevers, MM. Charleuf et Lepère l'arrondissement de Château-Chinon, M. Besson et Mlle le Dr Fié l'arrondissement de Cosne, M. Grosjean l'arrondissement de Clamecy. Ainsi tous les arrondissements seraient représentés. Je précise que sur le plan géographique Fourchambault fait partie de l'arrondissement de Cosne, mais que sur le plan administratif il fait partie de l'arrondissement de Nevers.

**M. Gauthé** : Je pose ma candidature.

**M. le Président** : Vous devrez veiller, dans le vote qui sera émis, à ce que les quatre arrondissements soient représentés. Les candidats étant au nombre de huit, l'un d'entre eux devra être rayé.

Pour éviter que les membres élus de cette commission départementale qui est très recherchée par ceux d'entre vous qui sont proches de Nevers ne soient en quelque sorte indéracinables et que pendant de nombreuses années la porte ne soit fermée à ceux qui voudraient en faire partie, nous avons pris la décision à une certaine époque de procéder à une rotation automatique. Certes cette rotation pose quelques difficultés, mais vous devez d'ores et déjà accepter les possibilités de mutation entre vous de façon que l'accès à la commission départementale ne soit pas impossible soit pour des raisons politiques soit pour des raisons géographiques.

Le scrutin est ouvert pour la nomination des membres de la Commission départementale.

(Les bulletins de vote sont recueillis. - M. le scrutateur en fait le dépouillement).

**M. le Président** : Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	29
Suffrages exprimés .....	29
Majorité absolue .....	15
Ont obtenu :	
MM. Petit .....	28 voix
Lepère .....	28 voix
Mlle le Dr Fié .....	28 voix
MM. Charleuf .....	27 voix
Auboïs .....	25 voix
Grosjean .....	25 voix
Besson .....	22 voix
Gauthé .....	10 voix
Gontard .....	2 voix
le Dr Barbier .....	1 voix
Gérard .....	1 voix

MM. Petit, Lepère, Mlle le Dr Fié, MM. Charleuf, Aubois, Grosjean, Besson ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont proclamés membres de la Commission départementale.

DESIGNATION DES COMMISSIONS INTERIEURES DE TRAVAIL  
ET D'ETUDES ET DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

M. le Président : L'ordre du jour appelle la désignation des commissions intérieures de travail et d'études et des commissions administratives, en vertu de l'article 23 du règlement.

Compte tenu des candidatures qui ont été exprimées, je vous propose de procéder aux désignations ci-après :

I - Travaux publics - urbanisme et construction

Comité nivernais d'aide à la construction : MM. le Dr Benoist, en qualité de maire, Petit, Besson, Auboïs, le Dr Dollet, Grosjean, Gérard, Gontard, Charleuf.

Commission locale pour la préparation du plan de modernisation et d'équipement : Grosjean, le Dr Dollet.

Commission départementale d'amélioration de l'habitat urbain : M. Auboïs.

Commission départementale d'urbanisme : MM. Auboïs, Petit.

Conseil d'administration de l'office public d'H.L.M. : MM. le Dr Barbier, le Dr Benoist, Auboïs, Saury.

Comité départemental des H.L.M. : MM. le Dr Barbier, Auboïs, le Dr Des Etages, Perronnet, Guillaume, le Dr Dollet.

Groupe de travail chargé de proposer un programme d'équipement départemental : MM. Besson, le Dr Barbier, Barreau, le Dr Monnerot, Saury, Auboïs.

Comité départemental des transports : Titulaires : MM. Bonnot, Lepère, Perronnet, Barreau ; suppléants : MM. le Dr Signé, Auboïs, Grosjean, Guillaume.

Commission prévue par l'article 6 de la convention passée avec l'association professionnelle des transports de voyageurs de la Nièvre : Titulaires : MM. le Dr Signé, Lepère ; suppléant : MM. Besson.

Association nationale pour l'étude de la communauté de la Loire et de ses affluents : M. Auboïs.

Société d'économie mixte d'étude pour la communauté de la Loire et de ses affluents : Titulaire : M. le Dr Des Etages ; suppléants : MM. Bonnot, le Dr Monnerot.

Commission de contrôle et d'examen des marchés et travaux : titulaires : MM. Petit, Perronnet, suppléants : M. Lepère.

Commission départementale de contrôle des opérations immobilières : M. Auboïs.

Commission spéciale pour la nouvelle préfecture : MM. Auboïs, Perronnet, Grosjean, Charleuf, Lepère.



## II - Hygiène et protection de la santé publique

Commission de surveillance de la maison de cure médicale de Pignelin : Mlle le Dr Fié, MM. Besson, Perronnet, le Dr Monnerot.

Commission de surveillance du foyer départemental de l'enfance : Mlle le Dr Fié, MM. Petit, Harris.

Commission administrative de la maison de cure médicale de Pignelin : Mlle le Dr Fié, en qualité de suppléant du président du conseil général, M. Perronnet.

Conseil d'administration de l'hôpital psychiatrique de La Charité-sur-Loire : M. le Dr Monnerot, en qualité de suppléant du président de l'Assemblée départementale, Mlle le Dr Fié, MM. Bonnot, Guillaume.

Commission départementale de la médaille de la famille française : M. Harris.

Commission départementale d'admission à l'aide sociale : MM. Lepère, Perronnet, le Dr Berrier.

Commission de surveillance de la maison maternelle départementale : Mlle le Dr Fié, MM. Besson, Petit.

Commission de contrôle de l'aide médicale : MM. le Dr Berrier, Gontard.

Commission chargée d'examiner les problèmes de l'enfance inadaptée : MM. Gérard, Besson, Mlle le Dr Fié, le Dr Berrier, Saury, Barreau, le Dr Barbier, le Dr Vimeux.

Commission chargée d'examiner les problèmes du troisième âge : MM. Guillaume, le Dr Benoist, le Dr Des Etages, Charleuf, le Dr Aubert, Clément.

Conseil départemental d'hygiène : Mlle le Dr Fié, M. Petit.

Commission consultative du laboratoire départemental : Mlle le Dr Fié, MM. Petit, le Dr Monnerot.

Comité départemental d'éducation sanitaire et sociale de la Nièvre : Mlle le Dr Fié, M. le Dr Vimeux.

Comité départemental de transfusion sanguine : M. le Dr Barbier.

Comité de répartition des fonds recueillis au cours de la semaine de lutte contre le cancer : Mlle le Dr Fié.

Comité départemental de la ligue nationale contre le cancer : M. le Dr Barbier.

Comité antituberculeux d'entraide et d'éducation sanitaire de la Nièvre : Mlle le Dr Fié.

Filiale nivernaise de l'oeuvre Grancher : Mlle le Dr Fié.

Conseil de famille des pupilles de la Nièvre : Mlle le Dr Fié, M. Besson.

Conseil d'administration de la fédération départementale des centres sociaux et médico-sociaux : Mlle le Dr Fié, M. Besson.

Commission d'adjudication des vêtements : Mlle le Dr Fié, M. Charleuf.

Comité départemental de liaison et de coordination des services sociaux : MM. Charleuf, le Dr Vimeux, le Dr Aubert.

Comité départemental de la coordination d'aide aux personnes âgées : MM. le Dr Signé, le Dr Benoist.

Conseil d'administration de l'hôpital de Decize : M. Perronnet, Château-Chinon, M. le Dr Signé ; Cosne, M. Guillaume ; Donzy, M. Clément ; La Charité-sur-Loire, M. Bonnot ; Nevers, M. Petit ; Clamecy, M. Gauthé ; Lormes, M. Grosjean.

Commission administrative de l'hospice de St-Pierre-le-Moutier, M. Auboïs ; Varzy, M. Noël.

Conseil départemental de la protection de l'enfance : M. le Dr Benoist.

Conseil d'administration de la maison de retraite de La Charité-sur-Loire, M. le Dr Monnerot, Mlle le Dr Fié ; Saint-Benin d'Azy, M. Charleuf ; Cercy-la-Tour, M. Petit.

Comité départemental d'information aux personnes âgées : MM. Besson, Girand, le Dr Vimeux, Grosjean.

Commission de surveillance de l'école d'infirmière de la Croix-rouge de Nevers : M. le Dr Barbier.

### III - Education nationale et beaux-arts

#### a) Enseignement -

Conseil départemental de l'enseignement primaire : MM. Auboïs, Besson, Harris, Guillaume.

Comité départemental de l'enseignement technique : MM. le Dr Dollet, Besson.

Conseil d'administration du collège national technique de Nevers : M. Besson.

Conseil d'administration des établissements d'enseignement public du niveau du second degré : Ecole normale mixte de Nevers, MM. Besson et Auboïs ; G.E.G. de La Machine, M. Petit ; G.E.G. de Luzy, M. le Dr Dollet ; C.E.G. de Fourchambault, M. Besson ; C.E.G. de Cercy-la-Tour, M. Charleuf ; C.E.G. de Corbigny, M. le Dr Berrier ; C.E.G. de Donzy, M. Clément ; C.E.G. de Dornes, M. Gontard ; C.E.G. de Guérigny, M. Marsaudon ; C.E.G. d'Imphy, M. le Dr Benoist ; C.E.G. de Lormes, M. Barreau ; C.E.G. de Moulins-Engilbert, M. Lepère ; C.E.G. de Montsauche, M. Mitterrand ; C.E.G. de Pouilly-sur-Loire, M. le Dr Monnerot ; C.E.G. de Prémery, M. Bonnot ; C.E.G. de St-Amand-en-Puisaye, Mlle le Dr Fié ; C.E.G. de St-Pierre-le-Moutier, M. Auboïs ; C.E.G. de St-Saulge, M. le Dr Aubert ; C.E.G. de Varzy, M. Noël ; C.E.S. de Château-Chinon, M. le Dr Signé ; C.E.S. de Decize, M. Perronnet ; C.E.S. de La Charité-sur-Loire, M. Besson ; C.E.S. de Nevers-Victor Hugo, M. Auboïs ; C.E.S. de Nevers Montôts, M. Girand ; C.E.S. mixte du Banlay, M. Harris ; C.E.T. de Varzy-Corbigny, M. Noël ; C.E.T. de Nevers Montôts et annexe de Fourchambault, M. Girand, C.E.T. de Decize, M. Perronnet ; C.E.T. de Château-Chinon, M. le Dr Signé ; Lycée Jules Renard Nevers, M. le Dr Benoist ; Lycée de Nevers Banlay, M. Harris ; Lycée de Cosne-sur-Loire, M. le Dr Des Etages ; Lycée de Clamecy, M. le Dr Barbier ; Lycée Jean-Jaurès Nevers, M. le Dr Vimeux ; C.E.S. Varennes-Vauzelles, M. Marsaudon.

Commission chargée des questions de transports scolaires : MM. Clément, Bonnot, Barreau, Lepère, Petit.

Commission départementale des bourses nationales d'études : MM. Petit, Girand.

Conseil de perfectionnement du centre départemental d'information et d'orientation : M. Harris.

Commission départementale de protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des loisirs ;  
M. Gauthé.

Commission de surveillance des colonies de vacances : MM. le Dr Signé, le Dr Berrier, Petit, Perronnet,  
Mlle le Dr Fié.

Comité de direction du centre régional de documentation scolaire et professionnelle : M. Besson.

Conseil d'administration du centre départemental de documentation pédagogique : MM. Petit, Lepère.

#### b) Beaux-Arts -

Commission départementale des objets mobiliers : MM. Gauthé, Barreau.

Commission d'achat d'oeuvres d'art : MM. Saury, le Dr Berrier.

Comité départemental de la recherche archéologique nivernaise : M. Gauthé.

Comité départemental de l'inventaire des monuments et richesses artistiques de la France :  
titulaire : M. Harris ; suppléant : M. le Dr Barbier.

#### IV - Agriculture - industrie - commerce

S.A.F.E.R. de Bourgogne : M. Barreau

Comité régional d'expansion économique : MM. Saury, le Dr Dollet, Grosjean, le Dr Barbier.

Comité départemental d'expansion économique : MM. le Dr Barbier, Harris, le Dr Aubert, Saury, Lepère,  
le Dr Des Etages, Clément, le Dr Berrier, Marsaudon.

Commission départementale d'équipement : 1ère section (équipement scolaire, culturel et sportif),  
MM. Besson, Clément et, à titre consultatif, pour l'examen du plan d'équipement sportif et socio-éducatif,  
M. Barreau ; 2ème section (équipement sanitaire et social), MM. le Dr Monnerot, Lepère ; 3ème section  
(équipement agricole, forestier et rural), MM. Gontard, Gauthé ; 4ème section (transports, communications  
et tourisme), MM. Bonnot, le Dr Dollet et, à titre consultatif, pour l'examen des questions touristiques,  
M. Barreau ; 5ème section (équipement urbain, constructions, postes et télécommunications et autres  
équipements publics), MM. Perronnet, le Dr Benoist.

Conseil de perfectionnement de l'école d'enseignement ménager agricole de Plagny : MM. Gontard, le  
Dr Benoist.

Comité départemental de l'enseignement et de formation professionnelle agricole : titulaire, M. Gontard ;  
suppléant, M. Gauthé.

Commission consultative départementale des bourses de l'enseignement agricole : MM. Grosjean, Gontard.

Comité départemental de développement agricole : M. Gauthé.

Conseil d'action et de perfectionnement du foyer du progrès agricole de Clamecy : M. le Dr Barbier.

Conseil d'action et de perfectionnement du foyer du progrès agricole de Cosne : M. Clément.

Conseil d'administration du lycée agricole de Magny-Cours : MM. Gauthé, Grosjean, Gontard.

Comité départemental de l'habitat rural : MM. Grosjean, Gontard.

Commission technique sanitaire agricole : M. Clément.

Conseil d'administration du groupement de défense sanitaire du cheptel nivernais : titulaires : MM. Gauthé, Clément ; suppléant, M. Grosjean.

Commission départementale des structures agricoles : titulaire, M. Grosjean ; suppléant, M. Gauthé.

Commission départementale de révision des listes électorales à la chambre d'agriculture : M. Charleuf.

Commission administrative du service départemental d'entretien des réseaux d'eau ruraux : MM. Grosjean, Barreau, Besson, Noël.

Commission départementale de constatation des salaires normaux et courants : MM. Auboiss, Bonnot.

Commission d'enquête pour la défense de la forêt morvandelle : MM. le Dr Signé, Barreau, Mitterrand, le Dr Dollet.

Commission de lutte contre le rat musqué : M. Clément.

Commission de dépouillement des votes aux élections des administrateurs des centres régionaux de la propriété forestière : MM. Charleuf, Gauthé.

Commission d'étude sur l'organisation de la pêche : MM. Bonnot, Grosjean, Petit, Charleuf, Barreau, le Dr Des Etages.

Comité d'études et de recherches pour la décentralisation industrielle : MM. le Dr Benoist, Guillaume, Besson, Charleuf, Barreau, Clément.

Commission chargée d'établir des contacts avec le groupement d'activité économique Berry-Nivernais-Bourbonnais : MM. Mitterrand, le Dr Des Etages, le Dr Benoist, Besson.

Comité de gestion du fonds de solidarité des houillères du bassin de Blanzay : M. Perronnet.

Conseil d'administration des houillères du bassin de Blanzay : M. Perronnet.

Commission de recensement des votes aux élections à la chambre des métiers : MM. Petit, Perronnet.

Commission de l'industrie de l'équarrissage dans la Nièvre : M. Clément.

Commission technique consultative de la gare routière de voyageurs de Nevers : M. Petit.

Commission de l'aéroport de Nevers-Fourchambault : MM. le Dr Barbier, Besson, Marsaudon, Gontard.

#### V - Equipements touristiques et environnement

Commission chargée d'étudier les projets d'utilisation du canal du Nivernais : MM. le Dr Barbier, le Dr Berrier, Perronnet, Grosjean, Lepère, Charleuf, Saury, Gérard.

Commission départementale des sites, perspectives et paysages : MM. Saury, le Dr Berrier.

Association régionale du Morvan : M. Saury.

Commission spéciale des Settons et conseil de gestion de la base des Branllasses au lac des Settons : MM. Mitterrand, Petit, Perronnet, le Dr Berrier, le Dr Barbier, Lepère, Saury, Barreau, le Dr Signé.

Commission spéciale de l'aéroclub et de L'aéronautique : MM. le Dr Berrier, le Dr Benoist.

Commission spéciale du cercle nivernais de la voile : MM. le Dr Berrier, Saury, Lepère.

Commission spéciale des plans d'eau sur la Loire : MM. Mitterrand, le Dr Benoist, le Dr Des Etages, le Dr Barbier le Dr Monnerot, Besson.

Conseil départemental de l'environnement : Arrondissement de Cosne, M. Bonnot ; arrondissement de Château-Chinon, M. Charleuf ; arrondissement de Clamecy, M. le Dr Berrier ; arrondissement de Nevers, M. Petit.

Caisse départementale des monuments et des sites de la Nièvre (C.A.M.O.S.I.N.E.) : MM. Saury, le Dr Benoist, en qualité de maire, Gauthé, le Dr Vimeux, Gérard.

Commission chargée d'arrêter le programme concernant la réalisation de petits équipements sportifs dans les communes : 1ère commission, MM. le Dr Benoist, Saury ; 2ème commission, MM. Aubeis, Lepère ; troisième commission, MM. le Dr Barbier, Girand.

Commission départementale des l'action touristique : M. le Dr Barbier.

Association départementale des logis du Nivernais-Morvan : MM. le Dr Barbier, le Dr Dollet.

Commission spéciale du lac de Chaumeçon : MM. Barreau, le Dr Barbier, Saury.

Commission spéciale du circuit automobile de Magny-Cours : MM. Girand, Aubeis, Saury, Gontard, le Dr Barbier, Petit.

Commission chargée de suivre l'aménagement touristique et sportif du Morvan : MM. le Dr Dollet, Lepère, Barreau, le Dr Barbier, Saury.

## VI - Divers

Commission administrative d'incendie : titulaires : MM. Charleuf, Petit, Barreau, le Dr Vimeux ; suppléants, MM. le Dr Berrier, Guillaume, Gérard.

Commission départementale de sécurité : M. Girand.

Commission spéciale de lutte contre les incendies de forêts : MM. Petit, Charleuf.

Commission de surveillance de la maison d'arrêt de Nevers : M. Besson;

Commission départementale de réforme des agents des collectivités locales : titulaires, MM. Bonnot, Guillaume, Gérard ; suppléants, MM. Aubeis, Bonnot.

Commission départementale de classement des débits de tabac : M. Besson.

Commission d'examen des comptes départementaux : MM. Barreau, le Dr Aubert, Petit, Gérard.

Commission de sauvegarde des libertés locales : MM. Mitterrand, le Dr Benoist, le Dr Des Etages, Lepère, Besson.

Commission consultative départementale de la protection civile : titulaires, MM. Lepère, Petit ; suppléant, M. Perronnet.

Conférence régionale des P et T : M. Petit.

Conseil départemental du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre : M. Perronnet.

Commission paritaire départementale : titulaires, MM. Petit, Lepère ; suppléants, MM. le Dr Monnerot, Perronnet.

Association pour la formation et le perfectionnement des travailleurs sociaux pour les régions de Bourgogne et de Franche-Comté : M. Barreau.

Comité de bassin « Loire-Bretagne » : M. Aubois.

Comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi : titulaires, MM. Guillaume, Aubois ; suppléants, MM. Petit, Harris.

Commission départementale de la circulation : M. Besson.

Commission chargée d'examiner les demandes de subventions formulées par les associations : MM. Petit, Saury, Lepère, Perronnet, le Dr Barbier, le Dr Benoist, Girand.

Commission technique d'informatique départementale : MM. Mitterrand, le Dr Benoist, Perronnet, le Dr Barbier, Petit, Lepère.

Société de mise en valeur du Nivernais-Morvan (SOMIVANIMO) : MM. Lepère, Gauthé, Saury, Besson, le Dr Signé, le Dr Barbier.

Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires : M. Besson.

Il n'y a pas d'opposition à ces propositions ? ...

Les désignations proposées sont adoptées.

En ce qui concerne le conseil d'administration de l'association « Maison de la culture » de Nevers et de la Nièvre, deux postes sont à pourvoir : celui de M. le Dr Benoist qui en fait partie es-qualités et celui de M. Picq. J'ai reçu quatre candidatures, celles de MM. Saury, le Dr Vimeux, Girand et Marsaudon.

M. Saury : Je maintiens ma candidature.

M. Marsaudon : Je retire la mienne.

M. le Président : Le scrutin est ouvert.  
(Les bulletins de vote sont recueillis - M. le Dr Signé, scrutateur, en fait le dépouillement).

*M. le Président* : Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	29
Bulletin blanc .....	1
Suffrages exprimés .....	28
Majorité absolue .....	15
Ont obtenu :	
MM. Saury .....	22 voix
Girand .....	20 voix
le Dr Vimeux .....	10 voix

MM. Saury et Girand ayant obtenu la majorité des suffrages sont proclamés membres du conseil d'administration de la Maison de la culture.

En ce qui concerne la Commission académique de la carte scolaire, M. le Dr Benoist a posé sa candidature pour en faire partie.

*M. le Dr Benoist* : Je retire ma candidature, mais je demande à M. le Dr Barbier qui en faisait partie de s'y maintenir et de tenir la ville de Nevers au courant des décisions de cette commission pour lui éviter d'être mise devant le fait accompli.

*M. le Dr Barbier* : J'assiste régulièrement aux réunions de cette commission qui, elle aussi, est bien souvent mise devant le fait accompli. Les membres de cette commission ne font qu'acte de présence. C'est pourquoi j'étais décidé à céder ma place.

*M. le Président* : Nous allons demander que la représentation du Conseil général à cette commission soit plus importante. Je proposerai qu'il y ait deux ou trois représentants de notre Assemblée, en particulier un conseiller d'un canton rural qui serait chargé de défendre les cantons dont la démographie est en déclin.

Il nous reste à désigner les représentants du Conseil général à l'association «Nièvre-Tourisme».

*M. le Dr Benoist* : Le groupe socialiste présente les candidatures de MM. Barreau, le Dr Signé, Clément, le Dr Benoist, Charleuf, Saury, le Dr Signé, Clément, le Dr Benoist, Charleuf, Saury, le Dr Berrier, Lepère, Mitterrand, Grosjean, Girand, Petit, Aubeis, Guillaume, Gérard.

*M. Besson* : Le groupe communiste propose les candidatures de MM. Bonnot et Perronnet.

*M. le Président* : Si tous les anciens sont candidats, le total est de 22.

*M. le Dr Barbier* : Je cède ma place.

*M. le Président* : Je peux céder la mienne également.

Je propose que nous procédions d'abord à la désignation de 17 d'entre nous pour faire partie de cette association. Nous ne pouvons pas décider aujourd'hui une augmentation de notre représentation, mais nous pourrons la demander à cette association puisque le conseil général de la Nièvre compte désormais trente membres.

*M. le Préfet* : Je vous suggère de désigner 17 membres titulaires et trois membres suppléants. Dans la mesure où le conseil d'administration de l'association accepterait de modifier ses statuts, les trois suppléants deviendraient titulaires sans qu'il soit nécessaire de procéder à un nouveau vote.

*M. le Président* : L'association « Nièvre-Tourisme » est une association vivante et intéressante qui est le grand dispensateur des fonds du Conseil général, lequel doit exercer son contrôle de la façon la plus efficace. Dans ces conditions, je suis incapable de demander à tel ou tel d'entre vous de retirer sa candidature.

*M. Perronnet* : Je me contenterai d'être suppléant.

*M. le Président* : Nous allons procéder à la désignation de 17 représentants du Conseil général, Je vous rappelle que les anciens membres étaient MM. Barreau, le Dr Signé, Gontard, Clément, le Dr Benoist, le Dr Dollet, Charleuf, le Dr Berrier, Gauthé, Saury, Lepère, Perronnet, le Dr Monnerot, auxquels s'ajoutent MM. Grosjean, Girand, Petit, Auboïs, Guillaume, Gérard, Bonnot, Mitterrand. Il faut donc rayer quatre de ces 21 candidats.

Le scrutin est ouvert.

Le résultat en sera proclamé ultérieurement.

DATE DE LA PROCHAINE SESSION

*M. le Président* : La prochaine session du Conseil Général devait avoir lieu les 16 et 17 octobre prochains. Or, à cette date l'Assemblée nationale et le Sénat doivent examiner le projet de loi de révision constitutionnelle et se réunir en Congrès à Versailles le 19 octobre.

*M. Bonnot* : Et le congrès des maires doit se réunir à Paris du 16 au 19 octobre.

*M. le Président* : En conséquence, je propose que la prochaine session soit reportée aux 23 et 24 octobre prochains.

Il n'y a pas d'opposition ?

Il en est ainsi décidé.



Pour permettre aux membres des grandes commissions du Conseil général qui viennent d'être nommés de désigner leur bureau, je vous propose une suspension de séance. (Assentiment)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 17 h 40 est reprise à 18 h 10).

M. le Président : La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin pour la nomination des membres de l'association « Nièvre-Tourisme » :

Nombre de votants .....	29
Suffrages exprimés .....	29
Majorité absolue .....	15

Ont obtenu :

MM. Charleuf .....	28 voix
le Dr Signé .....	28 voix
le Dr Berrier .....	28 voix
Lepère .....	28 voix
Petit .....	28 voix
Barreau .....	27 voix
Clément .....	27 voix
Perronnet .....	27 voix
Saury .....	26 voix
Guillaume .....	26 voix
Gérard .....	26 voix
Grosjean .....	25 voix
le Dr Benoist .....	24 voix
Aubois .....	24 voix
Girand .....	23 voix
Miterrand .....	22 voix
Bonnot .....	20 voix
Gontard .....	9 voix
le Dr Dollet .....	8 voix
Gauthé .....	8 voix
le Dr Monnerot .....	8 voix
le Dr Barbier .....	3 voix

En conséquence, MM. Charleuf, le Dr Signé, le Dr Berrier, Lepère, Petit, Barreau, Clément, Perronnet, Saury, Guillaume, Gérard, Grosjean, le Dr Benoist, Aubois, Girand, Mitterrand, Bonnot, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés membres de l'association « Nièvre-Tourisme ».

ELECTIONS DES CONSEIL LERS GENERAUX  
REPARTITION DES NOUVEAUX CANTONS ENTRE LES DEUX SERIES

Le décret n. 73-817 du 16 août 1973 a procédé au remodelage de certains cantons du département

- le canton de Nevers a été divisé en quatre cantons : canton de Nevers-Centre, Nevers-Nord, Nevers-Sud, et Nevers-Rural,
- celui de Decize en deux cantons : canton de Decize et de La Machine ;
- celui de Pougues-les-Eaux en deux cantons : Pougues-les-Eaux et Guérigny.

Les conseillers généraux des anciens cantons concernés par cette mesure ont opté :

- M. le Dr Benoist pour le canton de Nevers-Rural
- M. Perronnet pour le canton de La Machine
- M. Besson pour le canton de Pougues-les-Eaux.

Ces trois cantons remplaceront, nombre pour nombre, les anciennes circonscriptions, dans chacune des deux séries prévues à l'article L. 192 du code électoral. Ils seront par suite soumis à renouvellement.

- le canton de Pougues-les-Eaux en 1976 et ceux de Nevers-Rural et La Machine en 1979.

Conformément aux dispositions du code électoral et des instructions ministérielles, il apparaît nécessaire de répartir les cantons pour lesquels aucun droit d'option n'a été exercé, en deux séries dont l'une s'ajoutera à la série des cantons renouvelables en 1976, l'autre à celle des cantons renouvelables en 1979, et ce afin de porter à 15 le nombre des cantons renouvelables dans chaque série. Il y a donc lieu de procéder au tirage au sort pour déterminer, parmi les cantons de Nevers-Nord, Nevers-Sud, Nevers-Centre, Decize et Guérigny, les deux cantons qui éliront un conseiller général en 1976. Le mandat des trois autres conseillers expirera normalement en 1979.

*M. le Président* : Il va être procédé à un tirage au sort pour déterminer parmi les cantons de Nevers-Nord, Nevers-Sud, Nevers-Centre, Decize et Guérigny, les deux cantons qui éliront un conseiller général en 1976, le mandat des trois autres conseillers expirant normalement en 1979.

*M. le Préfet* : Je propose que le tirage au sort porte sur les bulletins des cinq cantons en cause. Les deux qui seront tirés seront renouvelables en 1976. Si nous procédions différemment, nous risquerions de faire une discrimination qui pourrait nous être ensuite reprochée.

Aux termes de la loi, le tirage au sort fixera les deux cantons dont les représentants seront rééligibles dans trois ans et ceux dont le mandat expirera dans six ans.

- M. le Président* : Il pourra se produire une élection à Nevers tous les trois ans.
- M. le Préfet* : Sauf si le sort désigne les cantons de Guérigny et de Decize.
- M. le Dr Vimeux* : Le rapport de M. le Préfet dit : « Il y a donc lieu de procéder au tirage au sort pour déterminer, parmi les cantons de Nevers-Nord, Nevers-Sud, Nevers-Centre, Decize et Guérigny, les deux cantons qui éliront un conseiller général en 1976. Le mandat des trois autres conseillers expirera normalement en 1979 ».
- M. le Président* : Nous aboutissons à une absurdité.
- M. le Préfet* : M. le Dr Benoist ayant opté pour le canton de Nevers-Rural, ce canton n'est pas tiré au sort. Le mandat de ce conseiller expirera en 1979.
- M. le Président* : J'invite M. Noël à choisir deux bulletins parmi les cinq qui sont déposés sur le bureau.  
(Le tirage au sort désigne des cantons de Guérigny et de Nevers-Centre).  
En conséquence, les cantons de Guérigny et de Nevers-Centre éliront un conseiller général en 1976. Le mandat des trois autres conseillers représentant les cantons de Nevers-Nord, Nevers-Sud et Decize expirera en 1979.

DELEGATIONS A RENOUVELER  
A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir renouveler, si vous le jugez opportun, à la Commission Départementale, les délégations qui lui étaient données habituellement par le conseil général.

- 1 - Attribution de bourses et secours d'études ;
- 2 - Avis sur l'utilisation par les établissements ou classes d'enseignement sous contrat de la dotation qui leur est attribuée sur le fonds scolaire ;
- 3 - Distributions de lait et de sucre dans les écoles ; approbation des programmes ;
- 4 - Modifications à apporter aux programmes subventionnés des travaux de voirie départementale ou communale ;
- 5 - Solution des difficultés d'application du règlement sur la désinfection, la vaccination, etc... ;
- 6 - Concessions de prise d'eau (loi du 26 décembre 1908, article 68 ; décret du 11 avril 1918), et concessions de forces hydrauliques (loi du 16 octobre 1919) ;

- 7 - Autobus, avenants aux conventions, révision des horaires ;
- 8 - Secours aux anciens cantonniers et veuves de cantonniers ;
- 9 - Stations hydrominérales, climatiques ou de tourisme ;
- 10 - Comité départemental des mutilés et réformés de la guerre, affaires diverses survenant dans l'intervalle des sessions du Conseil général ;
- 11 - Questions relatives à la répartition de subventions aux divers services et institutions de protection de la santé publique ;
- 12 - Syndicats intercommunaux de distribution d'eau - Répartition des participations financières du département ;
- 13 - Aide départementale à la construction ; attribution de prêts complémentaires et d'allocations d'amortissement ;
- 14 - Voirie départementale : acquisitions, ventes, échanges alignements, travaux sommaires d'élargissement, etc.... autorisation de dispense de la purge des hypothèques lorsque la valeur de l'immeuble ne dépasse pas, conformément à la loi, la somme de 5 000 F ; vente de vieux matériels ;
- 15 - Voies ferrées d'intérêt local ; location des immeubles provenant du réseau déclassé ; vente de vieux matériels ;
- 16 - Aide du département aux petits consommateurs d'eau ;
- 17 - Répartition des subventions aux musées et sociétés scientifiques, historiques et artistiques ;
- 18 - Répartition de la subvention départementale aux cantines scolaires ;
- 19 - Répartition de la participation du département aux travaux de grosses réparations ou d'entretien des monuments historiques ;
- 20 - Répartition des subventions départementales pour travaux d'assainissement et d'une manière plus générale, répartition entre les bénéficiaires (syndicats, communes établissements publics ou organismes divers, particuliers) des subventions prélevées sur le budget départemental ;
- 21 - Répartition entre les communes des crédits prévus pour l'attribution de prêts du département ;
- 22 - Budget départemental : virements de crédits de l'une sur l'autre des deux sections du budget départemental, d'article à article à l'intérieur de la section d'investissement et de chapitre à chapitre à l'intérieur de la section de fonctionnement dans l'intervalle des sessions du conseil général ;
- 23 - Fixation des dates d'ouverture des sessions de votre assemblée ;
- 24 - Programmation des investissements publics d'Etat : avis prévu par le décret du 13 janvier 1970 ;
- 25 - Avis sur la fixation du périmètre des syndicats intercommunaux lorsque l'accord unanime des communes sur un projet d'union ne se dégage pas (application de l'article 25 de la loi du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales modifiant les dispositions de l'article 141 du code de l'administration communale) ;

26 - Autorisation d'aménagements d'étangs en enclos piscicoles ;

27 - Toutes décisions urgentes.

*M. le Président* : L'ordre du jour appelle le renouvellement des délégations de la Commission départementale.

*M. le Préfet* : Il s'agit d'une opération rituelle.

*M. le Président* : Personne ne demande la parole ?  
Le renouvellement des délégations de la Commission départementale est décidé.

#### ELECTION DES BUREAUX DES COMMISSIONS

*M. le Président* : Voici le résultat de cette élection : Commission départementale : président, M. Petit ; vice-président, M. Aubois ; secrétaire, M. Besson.

Commission des finances : président, M. le Dr. Benoist ; vice-présidents, MM. Besson et Gérard ; rapporteur, M. Saury.

Commission des travaux : président, M. Perronnet ; vice-président, M. Lepère.

Commission des affaires sociales : président, Mlle le Dr Fié ; vice-président, M. Clément.

#### CLOTURE DE LA SESSION

*M. le Président* : Personne ne demande plus la parole ? ....

L'ordre du jour étant épuisé, je déclare close la deuxième session ordinaire de 1973.

(La séance est levée et la session close à dix-huit heures vingt minutes).

TABLE DES MATIERES

par ordre alphabétique

---

- D -

	<u>Pages</u>
Date de la prochaine session .....	38
Délégations à renouveler à la Commission départementale .....	41
Désignation des commissions intérieures de travail et d'études et des commissions administratives.....	30
Désignation des membres du bureau du Conseil général .....	4
Désignation des représentants des collectivités locales au sein du conseil régional .....	8

- E -

Election des bureaux des commissions .....	4
Election des conseillers généraux - Répartition des nouveaux cantons entre les deux séries	40
Election des secrétaires .....	6
Election des vice-présidents .....	5

	<u>Pages</u>
Election du bureau .....	4
Election du président .....	4

- N -

Nomination de la commission départementale .....	28
Nomination des commissions .....	11

- O -

Ouverture de la session .....	1
-------------------------------	---

TABLE DES MATIERES

par ordre alphabétique

D

1

2

3

4

5

6

E

7

8

9

10